



## Surelevation ligne électrique hta

Par **didipolka**, le **03/11/2010** à **15:07**

Bonjour,

Erdp est dans l'obligation de surélever une ligne pour mise en conformité avec la distance de 3m20 par rapport à une nouvelle construction.

En 2009 ils nous ont envoyé un devis d'un montant de 4400euros chiffrant le coût de cette réalisation, financée par Erdf.

Aujourd'hui, ils ne veulent plus procéder suivant ce devis et veulent remplacer le procédé qui prévoyait une rehausse de 2 poteaux par une nouvelle configuration qui consiste à ajouter un poteau supplémentaire sur un terrain privé.

Si nous voulons la réalisation suivant le 1er devis ils nous le facturent 4980 euros?

Que pouvons-nous faire ?

Quelle procédure pouvons nous engager?